

la lettre

■ n u m é r o 1 0 5 ■ d é c e m b r e 2 0 0 8 ■



GROS PLAN 6^{ème} CONVENTION BIENNALE



6^e Convention Biennale d'Habitat Formation

le 21 octobre 2008



ZOOM MÉTIER : **MONTEUR D'OPÉRATIONS**

ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO
La formation au service de l'insertion à l'ARQA

La vie de l'OPCA

Actualité

Noté pour vous



Faisons un vœu pour 2009

En cette fin d'année 2008, les Partenaires sociaux devraient achever leur négociation sur la formation professionnelle.

À ce stade, nous ne pouvons que partager l'une de leurs préconisations concernant les critères d'agrément des OPCA telle qu'elle est formulée dans un document de travail discuté au cours de la séance de négociation du 21 novembre : "Les Partenaires sociaux considèrent que le niveau du seuil de collecte des OPCA n'est pas un critère pertinent et que l'agrément des OPCA doit être déterminé au regard de leur capacité à remplir leurs missions".

Notre Convention biennale du 21 octobre dernier (cf. p 3) vient justement de démontrer - si c'était nécessaire - la capacité d'Habitat Formation à remplir ses missions. Et le 22 octobre dernier, notre Conseil d'administration décidait unanimement "d'agir prioritairement pour la sauvegarde d'Habitat Formation dans son intégralité" et, dans ce but, de "définir un plan d'action, en particulier auprès des pouvoirs publics".

En tout état de cause, l'année 2009 sera décisive.

Au nom de notre Conseil d'administration, je formule ici le vœu que le projet de loi qui ne manquera pas de voir le jour prochainement prenne réellement en compte les réalités et les souhaits des acteurs de terrain de la formation professionnelle : employeurs et salariés.

Patricia Campin
La présidente

LA VIE DE L'OPCA

■ LES CONGÉS INDIVIDUELS

CIF/CDI : 60 nouveaux dossiers financés

Au cours de sa réunion du 13 novembre 2008, la Commission paritaire des congés individuels a pu décider la prise en charge de 60 dossiers de CIF (salariés en CDI) sur 142 demandes.

Le budget mobilisé s'élève à 1 293 K€, soit un coût moyen de 21 550 € par dossier.

CIF/CDD : ne pas oublier le BIAF

Le nombre de demandes de CIF/CDD peine à prendre son essor. À cela de multiples causes, l'une d'entre elles étant probablement le déficit d'information des salariés concernés. Il est donc rappelé aux employeurs leur obligation de remettre aux salariés en CDD leur BIAF (Bordereau individuel d'accès à la formation) avant la fin du CDD. Rappelons qu'un modèle de BIAF est à votre disposition dans la rubrique " FORMULAIRES " de notre site Internet.

■ PROFESSIONNALISATION : RÈGLES 2009

Le Conseil d'administration du 18 décembre prochain définira les modalités de prise en charge des dossiers " PROFESSIONNALISATION " (les contrats, les périodes et les DIF prioritaires) pour l'année 2009.

Nous vous en informerons immédiatement.

■ À VOS AGENDAS

NOS PROCHAINES RENCONTRES LOCALES EN 2009

Les bases de la Formation professionnelle continue

Strasbourg5 février
Le Mans11 février
Montpellier12 février

Caen19 février
Poitiers4 mars
Besançon5 mars
Paris5 mars
Agen18 mars
Aix-en-Provence19 mars
Lille19 mars
Rennes26 mars

Les certifications professionnelles et la VAE

Bordeaux10 mars
Clermont-Ferrand24 mars

■ LE NOUVEAU SITE ARRIVE

Le nouveau site web d'Habitat Formation est sur le point de naître. Sa mise en service est en effet prévue dans les premières semaines de l'année 2009. Que vous soyez salarié ou employeur, un espace vous y sera dédié pour accéder à toutes les informations sur les dispositifs et leurs modalités de prise en charge par branche professionnelle.

Vos avis seront les bienvenus.

RAPPEL IMPORTANT

Plan de formation : 2 dates à retenir

■ Le 26 décembre 2008

Nous devons avoir reçu vos demandes de remboursement afin qu'elles puissent être financées par l'éventuel reliquat des contributions versées au titre de 2007.

■ Le 31 janvier 2009

Nous devons avoir également reçu à cette date vos demandes de remboursement afin qu'elles figurent sur les relevés d'opérations de l'année 2008.

■ ILLETTRISME : SUITE DU PLAN D'ACTION

150 entreprises mobilisées, 1 700 salariés formés (en moyenne 110 h), 1 400 K€ engagés (dont 454 K€ du FUP) : tel est le bilan global de notre plan d'action contre l'illettrisme. Notre brochure " Des entreprises s'engagent contre l'illettrisme* ", récemment rééditée, en présente le détail. Initialement, il devait durer environ 18 mois. Mais 5 ans après, les besoins étant toujours importants, notre CA a voté en octobre sa poursuite à hauteur de 400 K€. Un récent rapport de la Cour des comptes ayant déploré - pour ne pas dire condamné - l'insuffisante mutualisation de la collecte des OPCA, soulignons que ce budget provient des fonds mutualisés par Habitat Formation au titre du plan de formation. Pour monter votre dossier, contactez **Sylvain Exertier 04 78 77 01 05**.

* Disponible sur simple demande ou sur notre site Internet (rubrique PUBLICATIONS)

■ L'ENCADREMENT INTERMÉDIAIRE

Habitat Formation a sollicité le cabinet d'études GESTE pour réaliser une étude sur l'encadrement intermédiaire ("N+1") afin d'évaluer l'opportunité de mettre en place un plan d'action pour favoriser la montée en compétences des salariés concernés.

Une conclusion s'impose : il est impossible de placer l'encadrement intermédiaire derrière un seul niveau de classification. Cependant, la volonté d'évolution de l'encadrement de proximité est suffisamment partagée par les différentes branches pour réfléchir de manière transversale aux besoins de formation.

Le Conseil d'administration d'Habitat Formation traitera de ce dossier début 2009.

■ LES PARTENAIRES SOCIAUX NÉGOCIENT

Comme prévu, les Partenaires sociaux ont engagé leur négociation sur la formation professionnelle le 30 septembre dernier. 3 autres séances ont eu lieu depuis lors, le processus devant théoriquement s'achever le 22 décembre et être suivi d'un projet de loi début 2009. Au cours de la dernière séance en date ^(*) (21 novembre), les Partenaires sociaux ont débattu autour de 2 documents de travail : l'un traite de la mise en œuvre de l'article 15 de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 18.01.08, et l'autre du rôle et des missions des OPCA.

LA SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

L'article 15 de l'ANI du 18.01.08 sur la modernisation du marché du travail stipule notamment que " des moyens spécifiques seront mis en place pour assurer la qualification ou la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi, notamment ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi (indemnisés ou non), et ceux dont le déficit de

formation fragilise leur entrée, leur maintien, leur évolution ou leur retour dans l'emploi ". Le document de travail examiné le 21 novembre propose " d'instaurer un mécanisme combinant des capacités d'intervention, au niveau des branches professionnelles ou au niveau interprofessionnel, pour financer des dispositifs et des projets concourant à la sécurisation des parcours professionnels de certains salariés et demandeurs d'emploi, en utilisant les outils existants " (bilan de compétences, VAE, accompagnement, formation...).

RÔLE ET MISSIONS DES OPCA

Le document de travail sur ce thème propose notamment de " préciser les rôles et missions des OPCA et des OPACIF relatifs à l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises, en particulier des TPE-PME, et de leurs salariés ". S'agissant des futurs critères d'agrément des OPCA, les Partenaires sociaux " considèrent que le niveau du seuil de collecte des OPCA n'est pas un critère pertinent et que l'agrément des OPCA doit être déterminé au regard de leur capacité à remplir leurs missions ". Dans cet esprit, ils considèrent également que " les éventuels regroupements d'OPCA doivent reposer sur une double logique de proximité professionnelle (...) et de libre adhésion des différentes parties concernées ".
A suivre...

^(*) Une autre réunion devait avoir lieu le 8 décembre

COOPÉRATIONS HABITAT FORMATION / BRANCHES PROFESSIONNELLES

La loi de mai 2004 a renforcé les prérogatives des branches en matière de formation professionnelle. Depuis lors, les 9 branches qui composent Habitat Formation ont signé des accords sur ce thème. La plupart d'entre elles ont également mis en place des " observatoires prospectifs des métiers et des qualifications ".

Dans ces conditions, le rôle des Commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEF) s'est intensifié.

Pour ces différentes raisons, la coopération d'Habitat Formation avec les branches a pris une importance toute particulière.

Dans la période récente, l'OPCA a été ainsi amené à participer à tout ou partie des travaux des CPNEF suivantes :

- Centres sociaux et socioculturels : les 16 septembre et 6 novembre
- Coopératives d'Hlm : le 6 octobre
- Régies de quartier : le 15 octobre
- Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) : 4 novembre
- Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) : 12 novembre.

■ EXTRAITS DE L'ALLOCATION D'OUVERTURE DE PATRICIA CAMPIN, PRÉSIDENTE

“ La formation professionnelle a été l'objet de très nombreux rapports ces deux dernières années, dont quelques uns nous ont semblé sous certains aspects très excessifs, et trop exclusivement centrés sur les seules questions financières.

Notre Convention biennale est une occasion d'évoquer l'avenir et d'aborder notamment dans ce cadre le rôle et les missions des OPCA. Et à ce sujet, je ne peux m'empêcher de dire que sur bien des points, notre action et nos objectifs coïncident parfaitement avec des préconisations du document d'orientation adressé cet été par le gouvernement aux partenaires sociaux.

À titre d'exemples :

■ Notre politique de développement des antennes régionales correspond parfaitement au souhait de renforcer la capacité de conseil, en particulier aux PME.

■ Notre plan d'action illettrisme correspond parfaitement au souhait de voir les fonds de la formation professionnelle orientés davantage vers les salariés les moins formés.

■ Notre politique de promotion de la VAE, aussi bien auprès des salariés que de leurs employeurs, correspond parfaitement au souhait de tout le monde de voir ce dispositif davantage utilisé.

Et je ne peux pas non plus me priver de signaler que nous faisons tout cela tout en étant assez exemplaires sur la question des frais de gestion. Bien sûr nous ne sommes pas parfaits. Mais tout de même, dans cette période où tous les acteurs de la formation professionnelle sont tant critiqués, dénigrés, il ne m'était pas possible de ne pas souligner ces quelques caractéristiques positives de notre action. Et j'ai donc du mal à concevoir que notre OPCA pourrait ne pas avoir d'avenir. ”

GROS PLAN 6^{ème} CONVENTION

200 personnes ont participé à la 6^{ème} Convention biennale d'Habitat Formation le 21 octobre dernier à Paris.

De l'avis général, elle a été l'occasion d'intéressants débats autour de témoignages d'entreprises, mais aussi sur les perspectives de réforme de la formation professionnelle.

Tous les intervenants sont ici remerciés pour la qualité de leurs contributions.

Des actes de cette Convention seront réalisés. Dans cette attente, on trouvera ci-contre des extraits de l'allocation d'ouverture de notre Présidente Patricia Campin et ci-dessous un aperçu de "l'album photos".



La lutte contre l'illettrisme



de gauche à droite : **Marie-Thérèse Geoffroy**, directrice de l'ANLCI, **Marie-Chantal** projet FUP, **Bernard Monguillon**, directeur de la Régie de quartier de Mainvilliers **Bissardon**, responsable du développement RH, groupe Alliage, **Laurence Herpin**,

La VAE et les évolutions des certifications professionnelles



de gauche à droite : **Fadila Lounis**, coordonnatrice de chantiers, Solidarité services, **Anne-Marie Charraud**, rapporteure générale de la CNCP, **Brigitte Trocmé**, sec adjointe des CPC, ministère de l'Éducation nationale

N BIENNALE



-**Chantal Nowak**, chef de
ainvilliers (28), **Véronique
Herpin**, cabinet Agilis

4 ans
d'application
d'une réforme



de gauche à droite : **Myriam Bhargava**, gestionnaire RH, Société dauphinoise de l'habitat,
Adrien Bellec, chargé de mission "ECLOR" ARRA Hlm (Rhône-Alpes), **Corinne Fouilloux**,
responsable formation OPH de Saône-et-Loire, **Annie Muchery**, directrice, Centre social Flers Sart
(Villeneuve d'Ascq), **Ambroise Bouteille**, cabinet Ambroise Bouteille & associés.



services,
:mé, secrétaire générale

Les
perspectives
d'une nouvelle
réforme



de gauche à droite : **Franck Fauchon**, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle,
Alain Druelles, chef du service formation continue du MEDEF, **René Bargorski**, conseiller
confédéral CGT, **Laurence Martin**, conseillère confédérale CGT-FO, **Nicolas Grivel**, directeur de la
formation professionnelle, Région Ile-de-France, **Françoise Amat**, secrétaire générale du CNFPTLV,
Michel Théry, directeur du département formation continue du CEREQ, **Daniel Vatant**, directeur
général d'Habitat Formation

Rencontre avec
Marina Bartolini,
Monteur d'opérations
à l'ESH Famille
et Provence

ZOOM MÉTIER MONTEUR D'OPÉRATIONS

Il existe 2 types d'opérations immobilières : rénovation ou construction neuve. Quel est votre domaine ?

M.B. Je travaille uniquement pour des opérations de constructions neuves. Chacune dure entre deux et cinq ans. Aussi, nous travaillons simultanément sur une trentaine de projets très divers. Certains programmes sont constitués de 3 logements, d'autres de 60 et chacun avance à son rythme !

Le monteur d'opérations a la responsabilité des programmes immobiliers de A à Z. En quoi cela consiste ?

M.B. Chez Famille et Provence, la prospection foncière est partagée entre la Direction générale et la Direction du service développement à laquelle j'appartiens. Il s'agit de trouver des terrains répondant à nos critères de développement. C'est seulement une fois le terrain trouvé que j'interviens comme chef de projet. Je suis le contact de tous les prestataires et dois veiller à ce que chaque étape soit réalisée dans le respect du planning.

Je passe la moitié de mon temps sur les chantiers et l'autre dans nos bureaux. Pour obtenir les permis de construire de la ville, il faut monter des dossiers avec l'aide d'une équipe de maîtrise d'œuvre : agence d'architectes et bureau d'étude technique. En parallèle, un bureau de contrôle, un coordinateur sécurité et un bureau d'étude thermique de sol, doivent intervenir. Il faut faire le lien entre tous !

Pour obtenir des aides financières, je m'adresse à l'État et aux collectivités territoriales. Lorsque les permis sont obtenus, il faut établir un dossier de consultation qui décrit précisément les travaux à réaliser afin de mettre en concurrence les entreprises. Une commission d'appel d'offres détermine les prestataires qui travailleront sur les projets. C'est alors parti pour 6 mois à 2 ans de travaux pendant

lesquels je dois veiller à ce que tout se passe au mieux. Je donne mon avis et gère les imprévus ! La mise en location s'effectue avec les services de gestion locative et nous restons les 6 premiers mois de la location à l'écoute des habitants pour d'éventuels soucis techniques.

Quelle est l'importance accordée aux énergies renouvelables dans vos projets ?

M.B. Toute construction neuve répond aux exigences des certifications Qualitel et Habitat et Environnement. Nous veillons à utiliser des énergies renouvelables, des matériaux de qualité (acoustique, thermique...) comme à opérer un tri sélectif sur les chantiers. Certains logements sont équipés d'énergies renouvelables (eau chaude solaire, photovoltaïque...) et les prestataires qui travaillent sur le projet sont spécialisés.

Il n'existe pas de formation spécifique pour le monteur d'opérations.

Quel est votre parcours professionnel ?

M.B. Les profils recherchés pour ce poste sont aussi bien techniques (ingénieurs, architectes) que d'origine juridique ou de formation d'urbanisme. Mon profil est plus technique ! Après un Bac S à Marseille, je me suis orientée vers un DEUG de Physique / Chimie puis vers une école d'ingénieur (l'INSA) avec une spécialisation Génie civil et urbanisme pendant 3 ans. Après plusieurs stages dans la maîtrise d'ouvrage et dans la conduite de travaux, j'ai intégré Famille et Provence.

Quelle est la place de la formation professionnelle ?

M.B. La formation a une place importante car notre métier est souvent impacté par des réformes. Nous avons également des sessions d'information et de formation

" je passe une moitié de mon temps sur les chantiers et l'autre moitié dans nos bureaux. "



organisées en partenariat avec l'Association régionale Hlm pour connaître par exemple les dernières réglementations en matière de permis de construire ou encore les nouveaux moyens de financement comme l'accession aidée à la propriété.

Quelles sont les difficultés rencontrées et les qualités dont il faut disposer pour mener à bien les opérations ?

M.B. Faire le lien entre tous les intervenants nécessite beaucoup de travail de coordination entre chacun. Il faut mettre tout le monde d'accord. Lorsqu'un maillon de la chaîne pose des difficultés, c'est le planning de l'ensemble qui est impacté. Il faut sans cesse relancer chaque prestataire. Nous avons parfois des contraintes budgétaires fortes qui nous obligent à modifier le projet. Il faut être réactif et ne jamais manquer d'attention !

C'est un métier qui demande d'être très organisé et de savoir gérer les relations avec les différents intervenants : être ferme pour négocier les délais, le budgets mais toujours à l'écoute et ouvert aux propositions !

ECHOS DES ENTREPRISES



Régie de quartier d'Aix les Bains (ARQA) : "La formation au service de l'insertion"

La Régie de quartier d'Aix-les Bains (ARQA) emploie une trentaine de salariés en insertion. Pour les aider à élaborer leur projet professionnel, diverses activités leur sont confiées (nettoyage, voirie, espaces verts, peinture...) qui s'exercent dans le cadre de marchés de l'OPH 73, de la ville ou encore chez des particuliers.

Chaque semaine, un entretien individuel mesure leurs avancées.

■ L'EMPLOI EN LIGNE DE MIRE

Tout au long de son contrat, chaque salarié participe à différents ateliers : code de la route, santé / bien-être, aide à la recherche de logement, atelier de recherche d'emploi, formations sur le comportement ou la cognition.

Des d'entretiens d'embauche sont également simulés par des professionnels seniors bénévoles de l'association ECTI. Pour Gisèle Bobillon, directrice de la Régie, " la mise en situation professionnelle est l'idéal pour orienter la personne vers la recherche d'emploi. Tous les moyens sont mobilisés dans ce but en impliquant les référents des structures partenaires (ANPE, Mission locale ou Conseil général) ".

Depuis plusieurs années, la Régie a mis en place un plan de formation centré sur la mise à niveau des savoirs de base et organisé autour de 2 axes principaux : illettrisme et informatique.

■ 4 ANS D'ACTION CONTRE L'ILLETTRISME

Engagée dans l'action contre l'illettrisme depuis 4 ans, la Régie de quartier a mis en place un atelier de 3,5 heures par semaine pour 2 groupes de niveau avec la possibilité d'entrées et sorties permanentes des salariés. Gisèle Bobillon souligne que la

formatrice de l'organisme AEFTIS "a su jongler avec plusieurs méthodes, pour ces personnes qui sont de niveaux très différents.

Alors qu'elles ont un souvenir douloureux de l'école, elle a su les rassurer, les amener à prendre goût à la formation ".

Dès la signature de son contrat de travail, le salarié est informé que la formation sera obligatoire et se déroulera sur le temps de travail. Il signe en connaissant ses obligations et cela limite l'absentéisme.

En complément de la formation AEFTIS ou à son issue, les salariés de niveau suffisant peuvent poursuivre leur formation en français avec le GRETA dans le cadre d'un APP (Atelier pédagogique personnalisé), si possible jusqu'au CFG (Certificat de formation générale).

■ OBJECTIF PCIE (Passport de compétences informatiques européen)

La lutte contre la "fracture numérique" est le second axe du plan de formation. Depuis quatre ans, Jaouad Bachiri anime un atelier informatique pour les salariés. 6 ordinateurs sont équipés de différents didacticiels (bureautique, code de la route...) et utilisés selon une méthode proche de celle des APP.

Chaque salarié peut venir s'exercer avec l'appui de Jaouad : " D'abord on réalise un test pour connaître le niveau des salariés, je les forme ensuite sur des modules bien précis et dès qu'ils sont prêts, je leur fais passer l'examen ", le PCIE (Passport de compétences informatiques européen).

J. Bachiri a ainsi progressivement fait évoluer son emploi d'animateur vers celui de formateur.

L'ARQA en chiffres :

- 8 salariés permanents.
- 21 salariés sur le dispositif « Chantier environnement », 50 sur l'année
- 10 salariés à l'entreprise d'insertion, 16 sur l'année
- Atelier informatique : annuellement, 50 personnes participent à des formations informatiques
- 70% de sorties positives (emploi, formation, intérim...).

NOTÉ POUR VOUS...

Ouvrages à lire

■ Rapport Pelletier

Françoise et Philippe Pelletier

Ces 2 avocats ont été chargés par la ministre du Logement et de la Ville, de formuler des propositions en vue de revaloriser le métier de gardien d'immeuble, qui depuis quelques années a perdu de son attrait. Le rapport revient sur la fonction de gardien, sa perception par les habitants, l'évolution de ses activités, les conditions de logement et de rémunération, etc. En mettant l'accent sur l'utilité sociale des gardiens d'immeuble, les auteurs poursuivent, à travers 32 propositions, 3 objectifs : stopper le phénomène observé depuis plusieurs années de suppression dans un certain nombre d'immeubles collectifs de la présence d'un gardien, rechercher les leviers qui permettraient de rétablir la présence d'un gardien dans les immeubles qui en sont dépourvus et rechercher la revalorisation du métier, notamment par la formation.

■ Parution du rapport Besson relatif à l'évaluation du dispositif VAE

Le "rapport Besson" sur l'évaluation de la Validation des acquis de l'expérience a été remis au 1^{er} ministre. Il pointe les problèmes actuels du dispositif ("procédure longue, peu lisible et dissuasive") et propose des pistes d'améliorations notamment en termes d'information, d'accompagnement des candidats, de lisibilité des certifications.

Ce rapport est disponible sur www.premier-ministre.gouv.fr

■ Une étude sur le rôle des politiques régionales en matière de VAE

Le groupe Amnyos Consultants a rendu public sur son site Internet une étude consacrée au rôle de la politique publique régionale dans le dispositif de VAE. Les cas de 2 régions, Centre et Nord-Pas-de-Calais, sont ainsi examinés dans le cadre des politiques mises en œuvre, notamment en matière d'accompagnement.

www.amnyos.com

■ Lutte contre l'illettrisme

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) diffuse gratuitement un guide intitulé : "La lutte contre l'illettrisme dans les collectivités". Il constitue un outil pour comprendre l'illettrisme et présente des actions concrètes de formation réalisées par les délégations régionales du CNFPT et par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

www.cnfpt.fr



■ Vivre en ville

Direction Julien Damon

Éd. PUF

L'Observatoire des modes de vie urbains a été mis en place par Veolia Environnement. Son objectif est de mieux connaître les urbains, leurs conditions de vie, leurs opinions, leurs aspirations. Dans cette optique, une enquête fut menée fin 2007 auprès des habitants de 14 grandes villes sur 5 continents. Cet ouvrage est la somme des données collectées et analysées. Il en ressort que l'urbain est partagé dans sa perception de la ville entre une ville radieuse où la qualité de vie est appréciable, et la ville angoissante où une mauvaise gestion engendre bidonvilles et pauvreté. L'urbanisation, et donc la ville, suscite autant d'inquiétudes que d'espoirs. Cet ouvrage propose une réflexion sur l'homme en milieu urbain, la stratification sociale existante, et propose quelques perspectives.



■ Les premiers logements sociaux en France

Youri Carbonnier

Éd. La Documentation Française

Avec la loi de 1850 contre les logements insalubres, la première société anonyme d'Hlm : la SOMOCO (Société mulhousienne des cités ouvrières) naît en 1853, à Mulhouse. Cet ouvrage, publié par la fédération des ESH, retrace, de la moitié du XIX^{ème} siècle jusqu'à la 1^{ère} guerre mondiale, les débuts de l'histoire des Hlm et tout ce qui caractérise les

logements sociaux de l'époque : l'implantation, la disposition, la taille, l'architecture, les matériaux, l'intérieur des logements, la distribution des pièces, l'équipement sanitaire etc.

■ Loger les immigrés La Sonacotra 1956-2006

Marc Bernardot

Éd. Du Croquant, Collection Terra

Cet ouvrage propose, à partir d'entretiens, d'enquêtes de terrains et d'archives, une sociologie historique de la Sonacotra, aujourd'hui devenue Adoma. Implantée nationalement, elle a construit et géré non seulement des foyers pour célibataires, mais aussi des cités d'accueil, des centres d'urgence, et des Hlm pour les familles, jusqu'à devenir l'un des premiers opérateurs de logement en France.



la lettre

Publication trimestrielle

Directeur de publication : Daniel Vafant

Rédactrice en chef : Yseult de Sars

Secrétaire de rédaction : Anne-Laure Arkoub

Ont collaboré à ce numéro : Claudine Guillon, Sylvain Exertier.

15, rue des sablons
BP 2122

75771 Paris cedex 16
tél. 01 53 65 77 77
fax 01 53 65 77 88

accueil@habitat-formation.fr
www.habitat-formation.fr